

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
22 SEPTEMBRE 2021

DATE d’AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 32  
Votants : 34

L’an deux mille vingt et un,  
le 28 septembre à dix-neuf heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Mireille LUCAS, - Régine ROSSET.

**M. Christian BILLY donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**  
**Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Noël PAUL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°107-2021 – FINANCES – BUDGET ANNEXE PARCS D’ACTIVITES ECONOMIQUES (40005) -  
TRANSFERT AU BUDGET PRINCIPAL (40000) DE LA VALEUR DE STOCKS DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION BRETAGNE  
QUALIPARC**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, informe qu’il convient de procéder à une régularisation comptable entre le budget annexe Parcs d’Activités Economiques et le budget principal concernant les travaux de requalification Bretagne Qualiparc, réalisés sur les parcs d’activités existants, dont la commercialisation est achevée.

En effet, ces travaux de requalification ont été imputés sur certains budgets annexes de parcs à compte de stocks restants à commercialiser :

- Budget annexe Espace Littoral à Muzillac pour les travaux de requalification du parc existant Le Parc à Muzillac,
- Budget annexe PA La Corne du Cerf à Arzal pour les travaux de requalification du parc existant, anciennement communal,
- Budget annexe PA Bel Air 1 et 2 à Marzan pour les travaux de requalification du parc existant, anciennement communal,
- Budget annexe PA Le Moulin Neuf à Péaule pour les travaux de requalification du parc existant.

Le service Finances a procédé à un recensement des dépenses réalisées pour ces opérations Bretagne Qualiparc ainsi que des recettes de subvention perçues.

Pour deux parcs d’activités, le montant des dépenses et recettes a pu être identifié précisément car les marchés de travaux ne concernaient que la requalification du parc existant :

- Budget annexe Espace Littoral à Muzillac pour les travaux existant Le Parc à Muzillac,
- Budget annexe PA Le Moulin Neuf à Péaule pour les travaux de requalification du parc existant.

Pour deux parcs d'activités, le montant des dépenses des travaux de requalification n'a pu être identifié précisément car les marchés de travaux intégraient également des travaux pour des tranches d'extension du parc d'activités à commercialiser.

- Budget annexe PA La Corne du Cerf à Arzal pour les travaux de requalification du parc existant, anciennement communal,
- Budget annexe PA Bel Air 1 et 2 à Marzan pour les travaux de requalification du parc existant, anciennement communal.

Pour ces deux derniers parcs, un prorata suivant les surfaces occupées par le parc d'activités existant et par le parc d'activités en extension restant à commercialiser a été appliqué aux dépenses des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ainsi qu'aux recettes de subvention.

**Travaux de requalification du parc d'activités Le Parc à Muzillac** (imputés au budget annexe Espace littoral service analytique comptable PA Le Parc)

<i>PA Le Parc existant( 7,2 ha) Bilan opération requalification</i>	<i>Montant HT au terme de l'opération</i>
6015 Achat terrain	1 366,78 €
6045 Etudes et prestation	36 594,66 €
605 Travaux requalification	440 502,82 €
6231 Annonces et insertion	351,97 €
<b>Dépenses</b>	<b>478 816,23 €</b>
70 Ventes de terrains	74 595,00 €
74 Subventions	13 650,69 €
77 Annulation mandats	86 953,36 €
<b>Recettes</b>	<b>175 199,05 €</b>
<b>Résultat opération requalification PA Le Parc</b>	<b>-303 617,18 €</b>

**Travaux de requalification du parc d'activités Le Moulin Neuf à Péaule** (imputés au budget annexe PA Le Moulin Neuf)

Subventions perçues affectées au prorata des surfaces du parc existant et du parc en extension car attribuées pour les deux opérations.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210928-DELIB\_107\_2021-DE

<b>PA du Moulin Neuf (25,8 ha) Bilan opération requalification</b>	<b>Montant HT au terme de l'opération</b>	<b>Requalification parc existant</b>	<b>Extension parc à commercialiser</b>
<b>Dépenses Requalification parc existant 100%</b>			
6045 Etudes et prestation	17 039,23 €	17 039,23 €	
605 Travaux requalification	475 880,97 €	475 880,97 €	
<b>Dépenses</b>	<b>492 920,20 €</b>	<b>492 920,20 €</b>	
<b>Recettes subv au prorata des surfaces</b>			
Parc existant 8 Ha 31%			
Parc en extension 17,8 Ha 69%			
74 Subventions	864 776,78 €	268 080,80 €	596 695,98 €
77 Annulation mandats	45 000,00 €	45 000,00 €	
<b>Recettes</b>	<b>909 776,78 €</b>	<b>313 080,80 €</b>	<b>596 695,98 €</b>
<b>Résultat opération requalification PA Le Moulin Neuf</b>		<b>-179 839,40 €</b>	

**Travaux de requalification et d'extension du parc d'activités La Corne du Cerf à Arzal (imputés au budget annexe PA La Corne du Cerf)**

<b>Bilan opération requalification extension PA La Corne du Cerf (18,5 ha)</b>	<b>Montant HT au terme de l'opération</b>	<b>Affectées Requalification parc existant 11 Ha 59%</b>	<b>Affectées Extension parc à commercialiser 7,5 Ha 41%</b>
6045 Etudes et prestation	33 179,66	19 576,00	13 603,66
605 Travaux requalification	884 613,03	521 921,69	362 691,34
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 948,16	2 329,41	1 618,75
<b>Dépenses</b>	<b>921 740,85</b>	<b>543 827,10</b>	<b>377 913,75</b>
74 Subventions	148 675,84	87 718,75	60 957,09
<b>Recettes</b>	<b>148 675,84</b>	<b>87 718,75</b>	<b>60 957,09</b>
<b>Résultat Opération Requalification et extension PA La Corne du Cerf</b>	<b>-773 065,01</b>	<b>-456 108,36</b>	<b>-316 956,65</b>

**Travaux de requalification et d'extension du parc d'activités Bel Air 1 et 2 à Marzan (imputés au budget annexe PA Bel Air)**

<b>Bilan opération requalification extension PA Bel Air 1 et 2 (18,5 ha)</b>	<b>Montant HT au terme de l'opération</b>	<b>Affectées Requalification parc existant 5,2 Ha 28%</b>	<b>Affectées Extension parc à commercialiser 13,4 Ha 72%</b>
6015 Achat terrain	4 440,00	1 243,20	3 196,80
6045 Etudes et prestation	60 226,83	16 863,51	43 363,32
605 Travaux requalification	1 219 667,07	341 506,78	878 160,29
6231 Annonces et insertion	1 808,52	506,39	1 302,13
<b>Dépenses</b>	<b>1 286 142,42</b>	<b>360 119,88</b>	<b>926 022,54</b>
70 remboursement travaux	5 605,00	1 569,40	4 035,60
74 Subventions	477 060,11	133 576,83	343 483,28
77 Annulation mandats	428,19	119,89	308,30
<b>Recettes</b>	<b>483 093,30</b>	<b>135 266,12</b>	<b>347 827,18</b>
<b>Résultat Opération Requalification et extension PA Bel Air</b>	<b>-803 049,12</b>	<b>-224 853,75</b>	<b>-578 195,37</b>

Il convient donc de procéder aux écritures comptables suivantes, sur la  
dans les tableaux ci-dessus :

- Au budget annexe Parcs d'Activités Economiques (40005), en recettes à l'article 7015 « vente de terrains aménagés » pour un montant de 1 164 418,69 €
  - Service analytique PA espace littoral : 303 617,18 €
  - Service analytique PA Le Moulin Neuf : 179 839,40 €
  - Service analytique PA La Corne du Cerf : 456 108,36 €
  - Service analytique PA Bel Air 1 et 2 : 224 853,75 €
- Au budget principal (40000) en dépenses à l'article 2152 « installations de voirie » pour le même montant (service analytique parcs d'activités existants).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la régularisation comptable entre le budget annexe Parcs d'Activités Economiques (40005) et le budget principal (40000) concernant les travaux de requalification Bretagne Qualiparc réalisés sur les parcs d'activités existants et finis de commercialiser telle que détaillée ci-dessus,
- **PROCEDE** aux écritures comptables suivantes : un titre à l'article 7015 « Vente de terrains aménagés » au budget annexe pour un montant de 1 164 418,69 € et un mandat à l'article 2152 « installations de voirie » au budget principal pour le même montant.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 01/10/21  
Le Président,

